

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02992

Numéro SIREN : 899 739 627

Nom ou dénomination : 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2022 sous le numéro de dépôt 6709



ensemble
auditeurs experts d'entreprise

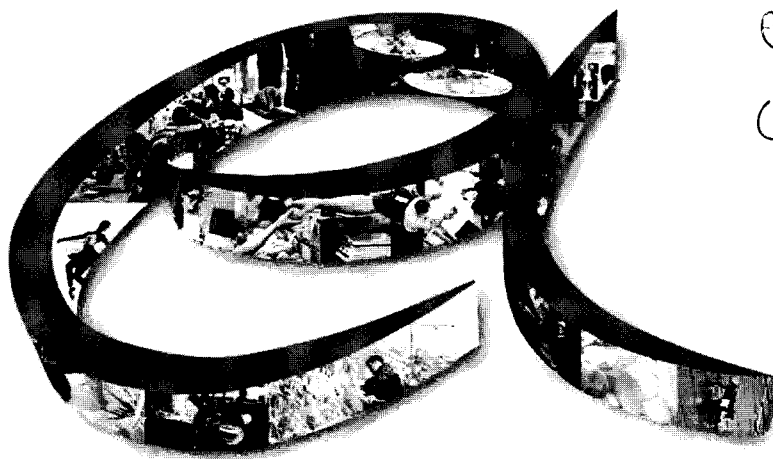
SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE

448 rue Paradis

13008 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 27/05/2021 au 31/12/2021



*certifié
conforme*

Nos savoir-faire nous rassemblent



Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE** relatifs à l'exercice du **27/05/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 41 726 euros

Chiffre d'affaires : 46 300 euros

Résultat net comptable : 17 274 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Marseille, le 1er avril 2022

Michel BERTIN
Expert-Comptable

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE		448 rue Paradis		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13008 MARSEILLE			
SIRET		89973962700011			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		7		Durée de l'exercice précédent *	

				Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	7 204	437	6 767	
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	7 204	437	6 767	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070	3 000		3 000	
		072	074	488		488	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	31 471		31 471	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	34 959		34 959	
	Total général (I + II)	110	112	42 163	437	41 726	

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	17 274		
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	18 274			
Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 947		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	15 505		
	Produits constatés d'avance	174	5 000		
Total III	176	23 452			
Total général (I + II + III)	180	41 726			

RENOIS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }	214		214			
		218	46 300	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		222			
	Production immobilisée *	224		224			
	Subventions d'exploitation reçues	226		226			
	Autres produits	230	1	230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	46 301	232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		234			
	Variation de stock (marchandises) *	236		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	25 522	242			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *	250		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	15	252			
	Dotations aux amortissements *	254	437	254			
	Dotations aux provisions	256		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } { 259 } { 260 }	262	6	262			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	25 979	264		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	20 322	270		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		280			
	Produits exceptionnels (IV)	290		290			
	Charges financières (V)	294		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } { 348 }	300		300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	3 048	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	17 274	310			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	17 274	312	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318			
	Provisions non déductibles *	322		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	3 048	324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés { 247 } écarts de valeurs liquidatives sur OPC* { 248 }	330		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) { 249 }	251		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFANG (44. quatuordecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127			
	dont divers *	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	20 322	352		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	20 322	370	372		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452	625	454		456	625												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	6 579	474		476	6 579												
	Immobilisations financières	480		482		484		486													
TOTAL		490		492	7 204	494		496	7 204												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	8	544		546	8												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	429	564		566	429												
	TOTAL	570		572	437	574		576	437												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374 10 260
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 3 256
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 27052021 et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 7
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	46 300
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	46 300
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	3 254
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	18 968
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	22 228
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	24 074
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
2

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 89973962700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE

ADRESSE (voie) 448 rue Paradis

CODE POSTAL 13008

VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABUISSA Prénom(s) WAEL
Nom marital ABUISSA % de détention 16,66 Nb de parts ou actions 1 666
Naissance : Date 06011991 N° département 13 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE
Adresse : N° 13 Voie BOULEVARD D'ATHENES
Code postal 13001 Commune MARSEILLE 01 Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique ELICKI Prénom(s) PIERRE THEO
Nom marital ELICKI % de détention 16,66 Nb de parts ou actions 1 666
Naissance : Date 10031993 N° département 13 Commune AIX EN PROCENCE Pays FRANCE
Adresse : N° 13 Voie BOULEVARD D'ATHENES
Code postal 13001 Commune MARSEILLE 01 Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 89973962700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE

ADRESSE (voie) 448 rue Paradis

CODE POSTAL 13008

VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEVO Prénom(s) LUCIEN
 Nom marital LEVO % de détention 16,66 Nb de parts ou actions 1 666
 Naissance : Date 19071991 N° département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE
 Adresse : N° 45 Voie BOULEVARD NATIONAL
 Code postal 13001 Commune MARSEILLE 01 Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique SANCHEZ Prénom(s) ARTHUR
 Nom marital SANCHEZ % de détention 50,02 Nb de parts ou actions 5 002
 Naissance : Date 21091996 N° département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE
 Adresse : N° 13 Voie BOULEVARD D'ATHENES
 Code postal 13001 Commune MARSEILLE 01 Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

89973962700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE

ADRESSE (voie)

448 rue Paradis

CODE POSTAL

13008

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **41 726** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **46 301** euros et un total **charges** de **29 027** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **17 274** euros.

L'exercice considéré débute le **27/05/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **7** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			625			625
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			6 579			6 579
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			7 204			7 204
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL				7 204			7 204

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		8		8
	Matériel de transport		429		429
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		437		437
TOTAL			437		437

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 000	3 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	488	488	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	3 488	3 488	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 947	2 947		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	3 048	3 048		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 492	7 492		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	4 965	4 965		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 000	5 000		
	TOTAL DES DETTES	23 452	23 452		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

31/12/2021

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			5 000
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			5 000

--

Capital social

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	0,1000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	0,1000	1 000,00

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 27052021 et clos le 31122021 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE MARSEILLE 8°
22 RUE BORDE
CS 90001
13265 MARSEILLE CEDEX 8
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE
448 rue Paradis

Identification du destinataire

13008 MARSEILLE

Insp. IFU

N° dossier

89973962700011

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Cabinet d'architectureSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % 20 322 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines

Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐Autres dispositifs ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indique sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou affèrent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTABILITE EXPERT

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : ANSEMBLE MARSEILLE

8 Avenue Frédéric Mistral

13008 MARSEILLE

I

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A MARSEILLE

le 10022022

Signature et qualité du déclarant

SANCHEZ ARTHUR

PRESIDENT

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(c)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(d)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(f)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(g)
7. Montant des revenus répartis		(h)
		(i)
		(j)
	total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS 1 DEGRE 5 ARCHITECTURE
31122021

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

1DEGRE 5 ARCHITECTURE

448 RUE PARADIS
13008 MARSEILLE

www.1degre5architecture.com

RCS MARSEILLE : 899 739 627

TVA intracommunautaire : FR 87 899739627

N° Ordre des Architectes : S22502



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le 18 Avril 2022 à 18h00,

Les associés de la société 1 DEGRÉ 5 ARCHITECTURE (ci-après « la société ») se sont rassemblés en assemblée générale au 448 rue Paradis - 13008 Marseille.

Monsieur Arthur Sanchez, en sa qualité de président, préside la séance.

Il est établi une feuille de présence émargée par chaque participant à l'assemblée entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président de séance permet de constater que les associés présents et représentés représentent l'ensemble des actions de la Société. Le président de séance constate en conséquence que l'assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer aux majorités requises.

Le président de séance met à disposition :

- La feuille de présence
- Un exemplaire de la convocation des associés
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Les statuts de la société
- Le rapport de gestion annexé à la convocation
- Les projets d'actes de cession d'actions visés dans le rapport de gestion

Puis, le président de séance déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais requis, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Levée de l'inaliénabilité des actions
4. Renonciation des associés au droit de préemption
5. Constatation des cessions d'actions
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion. Personne ne sollicitant parole, il est mis successivement au vote les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 ET
QUITUS A LA GERANCE**

L'Assemblée, après avoir pris connaissance et entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels que présentés, et approuve l'ensemble des opérations reproduites dans ces comptes.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Majorité requise : simple

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : *Maxime Eucki Arthur Sanchez Wael Abuina Vincent Lero*

CONTRE :

ADOPTÉE / REJETÉE

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, rappelée ci-dessous :

Bénéfice de l'exercice :	17.274 €
Affectation à la réserve légale :	863.70 €
Versement de dividendes :	16.135,74 €
Affectation en report à nouveau :	274.56 €

Majorité requise : simple

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : *Maxime Eucki Arthur Sanchez Wael Abuina Vincent Lero*

CONTRE :

ADOPTÉE / REJETÉE

3. LEVEE DE L'INALIENABILITE DES ACTIONS

Les associés lèvent l'inaliénabilité des actions détenues par Monsieur Vincent Levo, contenu à l'article 12.1 des statuts de la société, l'autorisant à céder les actions qu'il détient dans la Société.

Majorité requise : unanimité

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : Arthur Sanchez Maxime Elicki Wael Abuissa Vincent Levo

CONTRE :

ADOPTÉE / REJETÉE

4. RENONCIATION DES ASSOCIÉS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Pour la cession des actions détenues par Monsieur Vincent Levo à Monsieur Maxime Elicki et Monsieur Wael Abuissa, tous les associés renoncent à leur droit de préemption contenu à l'article 12.3 des statuts de la société.

Majorité requise : simple

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : Arthur Sanchez Maxime Elicki Wael Abuissa Vincent Levo

CONTRE :

ADOPTÉE / REJETÉE

5. CONSTATION DES CESSIONS D' ACTIONS

La société constate la cession d'actions de Monsieur Vincent Levo à Monsieur Maxime Elicki et Monsieur Waël Abuissa, en date du 18 Avril 2022, et en conséquence que Monsieur Vincent Levo ne sera plus associé de la Société.

La nouvelle liste des souscripteurs est jointe au présent PV.

Majorité requise : simple

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : Arthur Sanchez Maxime Elicki Waël Abuissa Vincent Levo

CONTRE :

ADOPTÉE / REJETÉE

6. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'assemblée mandate et donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un exemplaire original des présentes pour accomplir toutes les formalités de droit.

Majorité requise : simple

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : Arthur Sanchez Maxime Elicki Waël Abuissa Vincent Levo

CONTRE :

ADOPTÉE / REJETÉE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande la parole, le président de séance déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal signé par le président de séance et les associés.

Le Président de séance,

Monsieur Arthur Sanchez

Les associés,

Monsieur Waël Abuissa

Monsieur Maxime Elicki

Monsieur Vincent Levo

Monsieur Arthur Sanchez